

RÉSERVÉ AUX
PROFESSIONNELS

Découvrez l'éco-prime CEE CAPEB-TOTAL



En partenariat
avec :



TOTAL

Notre offre pour vos pr



Programme éco-prime CEE

La CAPEB, en partenariat avec TOTAL, vous attribue une éco-prime pour votre action additionnelle sur vos chantiers liés à la rénovation énergétique. Vos clients bénéficieront d'une éco-prime similaire sur leurs travaux éligibles.



Les Bénéfices

Pour vous

- Vous recevez une éco-prime pour chaque opération éligible au dispositif CEE.
- Vous développez le marché de la rénovation énergétique.
- Vous fidélisez vos clients.



Pour vos clients

- Ils bénéficieront d'une aide à l'investissement de la part de TOTAL.
- Ils réduisent leur facture d'énergie.
- Ils participent à l'amélioration des conditions environnementales.

Projets énergétiques⁽¹⁾



Les critères d'attribution de l'éco-prime CEE

Exemple de rénovation :

Maison individuelle de 120 m² habitable à Lille chauffée au fioul



→ Isolation des combles par pose de 100 m² de laine minérale avec $R \geq 5 \text{ m}^2 \cdot \text{W/K}$

Vous recevez en éco-prime⁽²⁾ 190 € HT et votre client perçoit une aide de 475 € TTC

→ Isolation thermique par l'extérieur (ITE) par pose de 150 m² de laine minérale avec $R \geq 2,8 \text{ m}^2 \cdot \text{W/K}$

Vous recevez en éco-prime⁽²⁾ 465 € HT et votre client perçoit une aide de 1 163 € TTC

→ Remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation

Vous recevez en éco-prime⁽²⁾ 132 € HT et votre client perçoit une aide de 330 € TTC

Soit au total :

Pour vous, professionnel, un total d'éco-primes⁽²⁾ de **787 € HT***
Et pour votre client, une aide globale de **1 968 € TTC***,
cumulable avec les crédits d'impôts et l'éco-prêt à Taux Zéro.

* barème applicable au 1^{er} janvier 2012.

Vous retrouverez
toutes les informations sur :



1. Voir les conditions au dos
2. Les éco-primes seront versées en une seule fois par année civile sur présentation de votre facture ainsi que l'attestation de fin de travaux signée par le particulier et vous-même.



En partenariat
avec :





L'obtention de l'éco-prime

ÉTAPE 1

Vous réalisez le devis et envoyez la fiche premier contact au service CEE TOTAL-CAPEB aux coordonnées suivantes :

CEE TOTAL CAPEB
CS 40010
68025 COLMAR cedex
Mail : cee-total-capeb@berangerdeveloppement.fr
Fax : 03 89 71 70 88

ÉTAPE 2

Le service CEE vous envoie l'attestation de fin de travaux pré-remplie après vérification de l'éligibilité des travaux au regard du dispositif réglementaire CEE.

ÉTAPE 3

Le professionnel envoie par courrier à la CAPEB départementale concernée l'attestation de fin de travaux cosignée par le client et le professionnel, avec la copie de la facture acquittée.



Hotline



Notre **Hotline** est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant l'éco prime CEE
du lundi au jeudi de 8h00 à 19h00
et le vendredi de 8h00 à 18h00

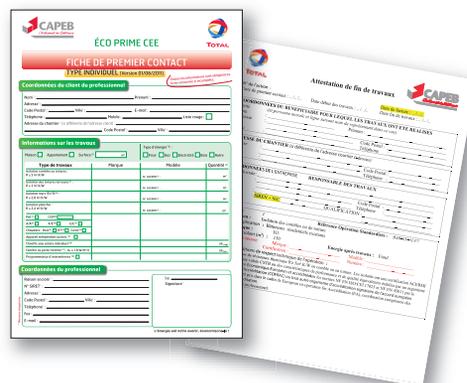
► N°Indigo 0 820 22 33 60

0,09 € TTC / MN

Conditions d'attribution :

- Liste de matériels éligibles disponible en contactant la Hotline
- Éco-prime modulable en fonction du type de matériel, d'habitat et de zone climatique (H1, H2, H3)
- Éco-prime susceptible de varier selon les mesures gouvernementales
- Obtention de la prime sous réserve d'envoi de l'attestation de fin de travaux

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



En partenariat avec :

